



Eure-et-Loir
Commune d'ARCISSES

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

Date de transmission de la convocation : 4 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix du mois de décembre, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 ^{er} adjointe	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjointe	X		
ENEALT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjointe	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint – Maire délégué de Brunelles	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal		X	Pouvoir à Valérie TRIVERIO
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal		X	Pouvoir à Hervé ENEALT
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	Pouvoir à Francis DE KONINCK
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale		X	

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.
 Philippe RUHLMANN a été nommé secrétaire de séance.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE (délibération n° 1-10/12/2024)

Suite à une erreur matériel la présente délibération annule et remplace la délibération portant le même numéro passée en Préfecture le 16 décembre 2024.

Edwige VEDIE présente les lignes budgétaires nécessitant des modifications :

- BUDGET COMMUNE – DM4 – 2024

Envoyé en préfecture le 22/01/2025

Reçu en préfecture le 22/01/2025

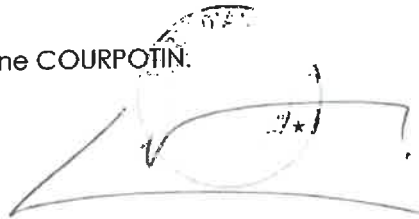
Publié le

ID : 028-200084531-20241210-DELIB1_101224B-DE

Imputation budgétaire			Fonctionnement		Investissement	
Motif	Compte	Opération	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Etudes chemin rural n°6 de Bourdigal	203	186			8 439,83 €	
Aménagement des abords de la cloche	1323	37				8 439,83 €
Autres personnel extérieur CBE	6218		4 700,00 €			
Remboursement du personnel par l'assurance	641902			4 700,00 €		
TOTAL			4 700,00 €	4 700,00 €	8 439,83 €	8 439,83 €

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé, adopte à l'unanimité la décision modificative telle qu'exposée ci-dessus.

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 22/01/2025
et de la publication le 23/01/2025
Fait à ARCISSES, le 22/01/2025

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

